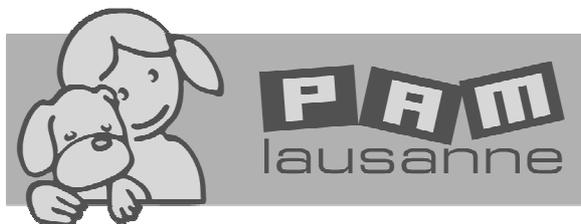


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Morsures de chien : création d'une association pour la prévention

Les morsures de chiens sont un sujet fortement débattu et médiatisé en Suisse, tout particulièrement depuis le drame d'Oberglatt. Parmi les mesures qui concourent à diminuer leur fréquence et leur gravité, l'information et la formation de la population – et en particulier des enfants – revêtent un rôle important. Afin de promouvoir cette formation et d'assurer sur le long terme l'existence du programme P.A.M. (« Prévention des Accidents par Morsures ») déjà dispensé dans les classes lausannoises ainsi que dans celles d'autres communes, une association vient d'être créée. Composée de personnes impliquées à un titre ou un autre dans cette problématique, elle veut offrir au plus grand nombre d'enfants mais aussi à des adultes, des cours permettant de connaître le comportement à adopter face aux chiens pour éviter les accidents.

Les morsures de chiens sont des accidents qui frappent l'opinion publique. En outre, comme l'a tragiquement démontré le drame d'Oberglatt, elles peuvent avoir des conséquences atroces, aussi bien pour la victime que pour son entourage. Des accidents moins graves se produisent également mais leurs suites, qu'elles soient médicales ou psychologiques, sont parfois très lourdes.

Diverses mesures ont été proposées et, pour certaines, appliquées afin de réduire le nombre et la gravité de ces accidents. Outre la formation des détenteurs de chiens et, dans les cas où cela est nécessaire, les mesures répressives à l'égard des propriétaires irresponsables ou des chiens avérés dangereux, la prévention auprès des victimes potentielles est essentielle : il est en effet établi qu'un comportement adéquat face à un chien – qu'il soit agressif ou non – réduit significativement la fréquence et la gravité des accidents.

Des programmes de prévention existent depuis de nombreuses années, aussi bien à l'étranger que dans notre pays. La commune de Lausanne offre à ses classes enfantines et primaires de tels cours (*Cours P.A.M. / Prévention des Accidents par Morsures*) depuis plus de 3 ans et leur succès, tant auprès des enfants que des enseignants, est croissant.

Convaincus de l'utilité de cette démarche et pour assurer le développement et la pérennité de ces cours ainsi que pour pouvoir les proposer à d'autres communes ou à des groupes intéressés, les animateurs des cours lausannoises ont décidé la création de l'Association P.A.M. Lausanne. L'assemblée constitutive, qui s'est déroulée à Lausanne le 18 janvier, a réuni plus de trente personnes provenant aussi bien des milieux cynologiques que du monde politique. On relevait en particulier la présence du Dr Jean-Marie Surer, vétérinaire mais également président du Grand Conseil vaudois ainsi que d'autres députés et de représentants de plusieurs communes. Après l'approbation des statuts, le comité, composé de Madame Jeanine-Claude Belet, responsable des cours dispensés à Lausanne, de Monsieur Patrice Francfort, vétérinaire communal de Lausanne, de Madame Pierrette Vonnez, collaboratrice à la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation de la ville de Lausanne et de Monsieur Charles Trolliet, vétérinaire et président de la Société des Vétérinaires Suisse, a présenté ses objectifs pour 2007. Il s'agit de recruter et de former des animateurs supplémentaires, d'assurer la promotion de ce programme de prévention et de réunir des fonds afin de pouvoir offrir les cours au prix le plus bas possible. Un site Internet (www.pam-lausanne.ch) a également été présenté, site sur lequel les principaux renseignements peuvent être obtenus.

Contact : Jeanine-Claude Belet, présidente, Av. de Valmont 1, 1010 Lausanne, 021.653.11.79 / 079.436.84.37
info@pam-lausanne.ch / www.pam-lausanne.ch

Lausanne, le 19 janvier 2007